

Edict du Roy donné à Fontainebleau au mois d'Avri 1554 Par lequel il a déclaré, statué et ordonné que d'oresnavant par luy seul et non autre sera pourvu aux estats et offices des Admiralitez et dépendances d'icelles quand vacation y escherra

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Edict du Roy donné à Fontainebleau au mois d'Avri 1554 Par lequel il a déclaré, statué et ordonné que d'oresnavant par luy seul et non autre sera pourvu aux estats et offices des Admiralitez et dépendances d'icelles quand vacation y escherra

Adresse bibliographique : Rouen : Impr. de David du Petit Val et Jean Viret, 1637

Description matérielle : 1 vol. (sans pagin) ; In-12